

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

La Société l'Accumulateur Tunisien ASSAD publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2024. Ces états sont accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Lassaad BORJI et Mr Mahmoud ZAHAF.

BILAN
Au 30 juin 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	Notes	Solde au		
		30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		2 272 371	2 244 341	2 272 034
Moins : Amortissements		<1 586 760>	<1 472 172>	<1 529 507>
	B-1	685 611	772 169	742 527
Immobilisations corporelles		93 266 924	89 940 099	92 652 970
Moins : Amortissements		<64 025 422>	<61 704 150>	<63 016 760>
	B-2	29 241 502	28 235 949	29 636 210
Immobilisations financières		16 299 872	16 909 787	16 808 992
Moins : Provisions		<433 818>	<532 092>	<589 574>
	B-3	15 866 054	16 377 695	16 219 418
Total des actifs immobilisés		45 793 167	45 385 813	46 598 155
Total des actifs non courants		45 793 167	45 385 813	46 598 155
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks		22 888 804	26 502 416	25 771 057
Moins : Provisions		<3 414 687>	<1 446 375>	<3 394 845>
	B-4	19 474 117	25 056 041	22 376 212
Clients et comptes rattachés		64 379 861	63 695 844	69 089 849
Moins : Provisions		<4 764 336>	<4 680 123>	<4 689 799>
	B-5	59 615 525	59 015 721	64 400 050
Autres actifs courants		15 927 865	17 487 540	17 148 394
Moins : Provisions		<4 132 583>	<2 607 482>	<3 918 695>
	B-6	11 795 282	14 880 058	13 229 699
Placement et autres actifs financiers	B-7	481 957	509 655	401 396
Liquidités et équivalents de liquidités	B-8	3 056 214	3 007 676	3 882 208
Total des actifs courants		94 423 095	102 469 151	104 289 565
Total des actifs		140 216 262	147 854 964	150 887 720

BILAN
Au 30 juin 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	Solde au		
		30/06/2024	30/06/2024	31/12/2023
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital social		24 000 000	24 000 000	24 000 000
Réserves		15 893 754	15 893 754	15 893 754
Résultats reportés		<14 458 529>	<5 176 856>	<5 176 856>
Autres capitaux propres		225 233	226 504	225 233
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		25 660 458	34 943 402	34 942 131
Résultat de l'exercice		<3 279 073>	<7 189 965>	<9 281 673>
Total des capitaux propres avant affectation	B-9	22 381 385	27 753 437	25 660 458
<u>PASSIFS</u>				
Passifs non courants				
Emprunts	B-10	29 729 348	30 893 997	32 587 192
Provisions	B-11	3 585 242	3 492 013	3 036 497
Total des passifs non courants		33 314 590	34 386 010	35 623 689
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	B-12	9 401 963	9 682 898	10 701 981
Autres passifs courants	B-13	12 038 488	9 025 772	10 380 782
Concours bancaires et autres passifs financiers	B-14	63 079 836	67 006 847	68 520 810
Total des passifs courants		84 520 287	85 715 517	89 603 573
Total des passifs		117 834 877	120 101 527	125 227 262
Total des capitaux propres et des passifs		140 216 262	147 854 964	150 887 720

Etat de résultat
Pour la période de 6 mois close le 30 juin 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Période de 6 mois close le		Exercice de
		30/06/2024	30/06/2023	12 mois clos le
				31/12/2023
Produits d'exploitation				
Revenus	R-1	42 300 246	37 041 348	89 092 002
Ventes locales		17 996 928	16 527 452	42 970 138
Ventes à l'exportation		24 303 318	20 513 896	46 121 864
Autres produits d'exploitation	R-2	294 007	283 986	589 717
Total des produits d'exploitation		42 594 253	37 325 334	89 681 719
Charges d'exploitation				
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	R-3	798 792	<3 946 121>	<1 391 079>
Achats d'approvisionnements consommés	R-4	25 748 853	30 598 789	61 599 661
Charges du personnel	R-5	8 833 796	7 931 761	16 370 539
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	R-6	1 953 436	2 811 349	7 176 245
Autres charges d'exploitation	R-7	3 173 127	2 482 071	5 421 106
Total des charges d'exploitation		40 508 004	39 877 849	89 176 472
Résultat d'exploitation		2 086 249	<2 552 515>	505 247
Produits des placements		5 888	-	28 715
Charges financières nettes	R-8	<4 789 948>	<4 603 038>	<9 786 865>
Autres gains ordinaires	R-9	42 008	49 873	174 527
Autres pertes ordinaires	R-10	<527 771>	-	<1 760>
Résultat des activités ordinaires avant impôts		<3 183 574>	<7 105 680>	<9 080 136>
Impôt sur les bénéfices	R-11	95 499	84 285	201 537
Résultat net de l'exercice		<3 279 073>	<7 189 965>	<9 281 673>

Etat de Flux de trésorerie
Pour la période de 6 mois close le 30 juin 2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Période de 6 mois close le		Exercice de
		30/06/2024	30/06/2023	12 mois clos le
				31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net de l'exercice		<3 279 073>	<7 189 965>	<9 281 673>
Ajustements pour:				
-Amortissements & provisions	F-1	2 681 852	2 907 292	8 113 532
-Reprises sur provision et amortissements	F-2	<728 416>	<95 943>	<937 287>
Variation des :				
-Variation des stocks	F-3	2 882 253	<2 726 278>	<1 994 919>
-Variation des créances	F-4	4 709 988	13 377 223	7 983 218
-Variation des autres actifs	F-5	1 226 032	<2 229 751>	<1 875 563>
-Variation des autres actifs financiers	F-6	<80 561>	<101 615>	6 644
-Variation des fournisseurs	F-7	2 082 301	<374 443>	2 567 255
-Variation des autres passifs	F-8	1 375 532	<1 375 181>	600 372
Autres ajustements :				
-Plus ou moins-value de cession		<10 079>	-	<3 250>
-Quote-part subvention d'investissement		-	-	<1 271>
Flux provenant des activités d'exploitation		10 859 829	2 191 339	5 177 058
Flux liés aux activités d'investissement				
-Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F-9	<311 217>	<7 346 360>	<1 947 800>
-Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		40 000	-	3 250
-Décaissements affectés à des dépôts et cautionnements	F-10	<11 600>	<49 386>	-
-Encaissements provenant des immobilisations financières		491 877	-	51 409
Flux de trésorerie provenant des / (affectés aux) activités d'investissement		209 060	<7 395 746>	<1 893 141>
Flux de liés aux activités de financement				
-Encaissement provenant des emprunts		-	6 827 807	-
-Remboursement d'emprunts		<4 037 762>	<3 231 312>	<6 320 392>
-Variation Crédits de gestion		<3 720 587>	1 693 570	1 516 325
Flux de trésorerie (affectés aux) / provenant des activités de financement		<7 758 349>	5 290 065	<4 804 067>
Variation de la trésorerie		3 310 540	85 658	<1 520 150>
Trésorerie au début de l'exercice	F-11	<8 375 890>	<6 855 740>	<6 855 740>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F-12	<5 065 350>	<6 770 082>	<8 375 890>

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2024

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a été constituée en 1938 sous la forme de société à responsabilité limitée d'un capital de 9 000 dinars. Elle a été transformée en une société anonyme par décision extraordinaire du 26 septembre 1968.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital. Suite à L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Mai 2012, le capital social de la société est porté à 12 000 000 de dinars, et divisé en 12 000 000 actions nominatives de 1 dinar chacune entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Septembre 2021 a décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 12 000 000 dinars tunisiens à 24 000 000 dinars tunisiens, par incorporation de réserves d'un montant de 12 000 000 dinars à prélever sur les réserves ordinaires et ce par la création et l'émission de 12 000 000 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar chacune.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » ont été arrêtés au 30 juin 2024 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société, présentés en dinar tunisien, ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS DE LA PERIODE

A l'exception du point évoqué au niveau de la note VIII aux états financiers, il n'y a pas eu d'autres événements survenus entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers intermédiaires qui, sans être liés à la clôture :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif postérieurement à la clôture de la période ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

V. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition réel. Les logiciels et les frais de recherche et développement sont amortis aux taux annuels de 33,33% et 10%.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Constructions	5 %
Matériels et outillages industriels	10 %
Matériel de transport	20 %
Equipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements Installations	10 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Toutefois, des taux d'amortissement économiques ont été pratiqués sur certaines immobilisations afin de refléter au mieux le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

3. Immobilisations financières :

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, une comparaison entre la valeur d'usage et le coût historique d'acquisition est effectuée, les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

4. Stocks

Le stock de produits finis et des encours est évalué au coût de production. Le stock de matières premières et de matières consommables est évalué au coût d'achat moyen pondéré.

5. Clients et comptes rattachés

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque arrêté comptable, « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

6. Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan. Les opérations en devises ont été converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le cours moyen hebdomadaire de la semaine précédente. Les soldes de clôture sont actualisés au cours de l'arrêté des comptes.

7. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

8. Revenus

Les revenus provenant de la vente de produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

9. Opérations libellées en monnaies étrangères

A la date de clôture, les dettes fournisseurs et les créances clients non encore réglées à cette date, sont converties au cours de change à la date de clôture en contrepartie d'une perte ou d'un gain de change. Lors du règlement, la différence entre le cours du règlement et le dernier cours de change appliqué à la dette ou créance en monnaies étrangères est constatée dans les comptes de résultat.

VI. STOCK DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE

Suite à l'interdiction sans préavis et avec effet rétroactif par l'administration Tunisienne de l'importation de vieilles batteries, un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) a été bloqué au port de Radès par la Douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT, alors que la société disposait des autorisations réglementaires nécessaires au moment de l'importation et qu'elle procédait à l'importation des vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active depuis octobre 2016 avec l'accord de la Douane et des ministères chargés du Commerce et de l'Industrie.

En avril 2023, le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries.

Le 05 juillet 2023, une partie du stock de vieilles batteries (818,205 tonnes) a été vendue par la douane à une société étrangère lors d'une vente aux enchères pour un montant de 690 000 DT et les recours de la société contre ces procédures n'ont pas abouti.

Compte tenu des éléments ci-dessus et suite au transfert de la propriété du stock, une provision pour dépréciation de la totalité de la valeur du stock a été comptabilisée par la direction pour 2 802 137 DT.

VII. AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES

La société a accordé des avances totalisant environ 2 millions de dinars à des fournisseurs de vieilles batteries basés en Afrique subsaharienne, qu'elle n'a pas pu récupérer après le blocage inopiné et sans préavis de l'importation des vieilles batteries par l'administration tunisienne. En effet, ces fournisseurs qui avaient mis en place un circuit de collecte exclusif au profit de notre société, ont subi un préjudice suite à la rupture unilatérale de l'enlèvement des vieilles batteries par notre Société. En raison de la stagnation des négociations portant sur le montant du dédommagement au profit de ces fournisseurs et de l'incertitude quant au recouvrement de ces avances, le conseil d'administration a autorisé la direction à porter plainte contre ces fournisseurs. Il est à signaler que la société a constitué une provision pour dépréciation de ces avances à hauteur de 879 162 DT.

VIII. CONTENTIEUX AVEC LA DOUANE TUNISIENNE ET INCERTITUDE LIEE A LA CONTINUITE D'EXPLOITATION

Le tribunal de 1ère instance de Ben Arous a prononcé en date du 11 Juillet 2024 un jugement condamnant la société ATA, par solidarité avec son représentant légal, à des amendes s'élevant à deux cent trente-quatre millions de dinars (234 MDT), suite au contentieux avec la Douane Tunisienne relatif à :

- La détention sans titre de mouvement légal de marchandises prohibées provenant du délit de contrebande (80 MDT, par solidarité avec des fournisseurs locaux collecteurs de vieilles batteries qui n'ont pas pu prouver l'origine de leur stock) ;
- L'importation sans déclaration de marchandises prohibées (69 MDT) ; et
- L'aliénation de marchandises sous-douanes (85 MDT, au titre du non-apurement de près de 6 000 tonnes de vieilles batteries importées, pour cause de blocage du code NGP par la Douane).

La société s'est conformée à toutes les obligations légales en matière d'information du CMF, la Bourse et du public et a tenu une communication financière à cet effet en date du 30 juillet 2024

La direction de la société affirme qu'elle collecte les vieilles batteries sur le marché local dans le cadre de la légalité, qu'elle détient toutes les autorisations administratives nécessaires pour l'importation des vieilles batteries et qu'elle a exporté l'intégralité de la production issue de la transformation des vieilles batteries importées conformément aux dispositions réglementaires et que le non-apurement de près de 6 000 tonnes de vieilles batteries importées n'est dû qu'au blocage du code NGP par la Douane.

Un appel a été interjeté contre le jugement, en date du 15 juillet 2024 et la direction de la société est confiante quant à la solidité de son dossier juridique.

En outre, tout en poursuivant l'affaire en appel, la direction envisage de déposer, avant la date limite du 20 juin 2025, une demande d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025. Cela permettrait de plafonner les pénalités douanières à un montant estimé par la direction à 15,6 millions de DT.

Ainsi, malgré le caractère significatif des amendes dont le montant pourrait, en cas de confirmation de ce jugement par la cour d'appel, mettre en péril la continuité d'exploitation, la direction estime disposer de tous les arguments juridiques nécessaires pour se défendre en appel. Elle reste également éligible à l'amnistie douanière évoquée ci-dessus, ce qui permet de maintenir le principe de continuité d'exploitation.

NOTES DETAILLEES

NOTES RELATIVES AU BILAN

B-1 Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Logiciels	2 155 377	2 127 347	2 155 040
Autres immobilisations incorporelles	116 994	116 994	116 994
Total	2 272 371	2 244 341	2 272 034
Amortissements "Logiciels"	<1 469 766>	<1 355 178>	<1 412 513>
Amortissements "Autres immobilisations incorporelles"	<116 994>	<116 994>	<116 994>
Total Amortissement	<1 586 760>	<1 472 172>	<1 529 507>
Total Net	685 611	772 169	742 527

B-2 Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Terrains	4 771 238	4 771 238	4 771 238
Bâtiments	8 887 264	8 803 182	8 887 264
Installations générales des bâtiments	5 132 567	5 121 618	5 121 618
Matériel et outillage industriel	47 051 559	46 664 144	47 050 190
AAI du matériel et outillage industriel	1 817 487	1 817 488	1 817 488
Matériel de transport	3 122 855	3 002 919	3 082 078
AAI généraux	5 262 784	5 262 783	5 262 783
Equipement de bureaux	624 560	612 955	613 542
Matériel informatique	1 262 634	1 225 020	1 230 800
Immobilisations en cours	14 414 271	11 674 745	13 831 962
Immobilisations à statut juridique particulier (Leasing)	919 705	984 007	984 007
Total	93 266 924	89 940 099	92 652 970
Total Amortissement	<64 025 422>	<61 704 150>	<63 016 760>
Total Net	29 241 502	28 235 949	29 636 210

B-3 Immobilisations financières

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Titres de participations	16 027 114	16 547 834	16 547 834
Prêts au personnel	37 950	43 910	37 950
Dépôts et cautionnements	234 808	318 043	223 208
Total brut immobilisations financières	16 299 872	16 909 787	16 808 992
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	<433 818>	<532 092>	<589 574>
Total net	15 866 054	16 377 695	16 219 418

Les titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Assad International	1 301 017	1 301 017	1 301 017
GEELEC	2 499 800	2 499 800	2 499 800
ACE	155 900	155 900	155 900
AS DISTRIBUTION	332 879	332 879	332 879
BTS	15 000	15 000	15 000
Consortium Tunisien Composants Automobiles	12 500	12 500	12 500
Société Algero Tunisienne de batteries	3 396 637	3 396 637	3 396 637
S.M.U	120 000	120 000	120 000
Sté Rea.Tun.Car	1	1	1
ENAS	6 088 810	6 088 810	6 088 810
Mediterranean Institute of Technologie (MIT)	165 000	165 000	165 000
ASSAD Batterie Maroc	-	1 046 750	1 046 750
ASSAD Batterie Maroc (Partie non libérée)	-	<526 030>	<526 030>
Batterie ASSAD Côte d'ivoire	119 570	119 570	119 570
ASIND	1 520 000	1 520 000	1 520 000
ENERGY ASSAD NORTH AFRICA	300 000	300 000	300 000
Total	16 027 114	16 547 834	16 547 834

La provision pour dépréciation des immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Provision- titres de participations (ABM)	-	<133 406>	<162 248>
Provision- titres de participations (BACI)	<119 570>	<119 570>	<119 570>
Provision- titres de participations (MIT)	<48 304>	<48 304>	<48 304>
Provision- titres de participations BTS	<15 000>	<15 000>	<15 000>
Provision- titres de participations ACE	<64 070>	<70 078>	<57 578>
Provision sur les titres (C.T.C.A)	<12 500>	-	<12 500>
Provision - Dépôts et cautionnements	<130 464>	<101 824>	<130 464>
Provision - Prêts au personnel	<43 910>	<43 910>	<43 910>
Total	<433 818>	<532 092>	<589 574>

B-4 Stocks

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Matières premières	6 060 060	7 624 790	8 271 381
Stock de vieilles batteries *	2 802 137	2 802 137	2 802 137
Stock in transit	1 330 066	-	1 192 640
Matières consommables	290 685	349 075	291 890
Pièces de rechange	4 861 567	4 828 291	4 869 928
Produits finis	2 953 132	2 863 313	2 489 436
Produits intermédiaires	4 591 157	8 034 810	5 853 645
(-) Provisions	<3 414 687>	<1 446 375>	<3 394 845>
Total	19 474 117	25 056 041	22 376 212

(*) : Stocks de vieilles batteries : il s'agit d'un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) et bloqué au port de Radès par la douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT.

Le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries. Le 05 juillet 2023, une partie de ce stock de vieilles batteries (818,205 tonnes) a été vendu par la douane à une société étrangère lors d'une vente aux enchères pour un montant de 690.000 DT.

Ce stock est entièrement provisionné.

Cf. note aux états financiers n° VI « STOCK DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE ».

B-5 Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Clients ordinaires	7 461 951	8 182 466	10 110 547
Clients groupes	49 480 718	43 341 393	49 299 974
Clients effets et chèques en portefeuille	2 672 856	7 491 862	4 989 529
Clients douteux	4 764 336	4 680 123	4 689 799
Total brut	64 379 861	63 695 844	69 089 849
Provision pour dépréciation des créances clients	<4 764 336>	<4 680 123>	<4 689 799>
Total net	59 615 525	59 015 721	64 400 050

(*) Les créances sur les sociétés du groupe englobent :

- Les créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 28 874 743 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement de ces créances a été retardé par les difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessités par les investissements réalisés par cette filiale. La direction a obtenu l'accord de la Banque Centrale Algérienne pour le rapatriement de ces créances et travaille actuellement sur un plan de financement lui permettant d'assurer la disponibilité des fonds en vue du rapatriement d'une partie de ces créances.

- Les créances détenues sur les filiales Assad International (« AI ») et AS-DIST EUROPE pour des montants respectifs de 10 211 670 DT et 6 950 207 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. Les situations nettes de ces filiales au 30 juin 2024 sont négatives suite aux pertes qu'elles ont subies. Différentes perspectives d'activité futures de ces filiales sont actuellement envisagées par la direction du groupe, incluant le transfert de leurs activités ou encore l'absorption de AI par la société mère « ATA » ou l'augmentation du capital de AS-DIST EUROPE. Les décisions stratégiques qui seront prises dépendront du résultat des analyses actuellement menées par la direction.

B-6 Autres actifs courants

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Fournisseurs avances et acomptes*	3 588 187	4 943 136	4 440 598
Autres Fournisseurs débiteurs	111 961	155 461	9 853
Personnel avances et acomptes	101 122	244 512	115 389
Etat, retenues à la source	3 159 606	2 735 194	2 966 120
Etat, Report de TVA	901 835	1 009 528	1 253 012
Etat, TVA déductible	9 678	6 303	13 015
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	7 247 910	7 589 710	7 817 037
Charges constatées d'avance	654 676	617 701	393 267
Autres débiteurs	109 037	142 142	96 250
Produits à recevoir	43 853	43 853	43 853
(-) Provisions sur comptes débiteurs	<4 132 583>	<2 607 482>	<3 918 695>
Total	11 795 282	14 880 058	13 229 699

(*) : Ce montant englobe des avances octroyées par la société aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant de 2 197 904 DT et qui sont provisionnées à hauteur de 879 162 DT. Voir note aux états financiers n° VII « AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES ».

B-7 Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Prêts au personnel (échéance à -1an)	319 753	360 327	239 045
Titres SICAV	162 204	149 328	162 351
Total	481 957	509 655	401 396

B-8 Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Effets et chèques remis à l'encaissement	2 372 371	2 395 040	3 676 288
Effets remis à l'escompte	-	460 413	88 111
Autres organismes financiers (AFC)	102	146	101
Attijari Bank Mégrine	-	-	30 720
STB	49 415	51 156	49 503
BIAT Al Jazira	27 605	27 720	27 663
BIAT en Dollar	17	17	17
Banque Zitouna	361 471	61 727	111
Carte technologique	-	1 762	-
Caisses	245 233	9 695	9 694
Total	3 056 214	3 007 676	3 882 208

B-9 Capitaux propres

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Capital social	24 000 000	24 000 000	24 000 000
Réserves légales	1 350 606	1 350 606	1 350 606
Réserves réglementées	1 147 551	1 147 551	1 147 551
Réserves extraordinaires	2 800 000	2 800 000	2 800 000
Réserves ordinaires	1 400 000	1 400 000	1 400 000
Réserves ordinaires postérieures à 2014	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Prime d'émission	1 195 597	1 195 597	1 195 597
Subvention d'investissement	7 625	8 896	7 625
Autre complément d'apport	217 608	217 608	217 608
Résultats reportés postérieurs à 2014	<14 458 529>	<5 176 856>	<5 176 856>
Résultat de l'exercice	<3 279 073>	<7 189 965>	<9 281 673>
Total	22 381 385	27 753 437	25 660 458

(a) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, la réserve légale pour 1 350 606 dinars, ainsi que les réserves réglementées s'élevant à 1 147 551 dinars, les réserves extraordinaires s'élevant à 2 800 000 dinars, les réserves ordinaires s'élevant à 1 400 000 dinars, la prime d'émission s'élevant à 1 195 597 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 10% en cas de distribution.

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignation	Capital	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale d'investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Réserves Ordinaires	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2022	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	226 504	9 400 000	2 861 513	<8 038 369>	34 943 402
Affectation Résultat 2022								<8 038 369>	8 038 369	-
Subvention inscrite au Compte de Résultat						<1 271>				<1 271>
Résultat au 31/12/2023									<9 281 673>	<9 281 673>
Solde au 31/12/2023	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	225 233	9 400 000	<5 176 856>	<9 281 673>	25 660 458
Affectation Résultat 2023								<9 281 673>	9 281 673	-
Subvention inscrite au Compte de Résultat										-
Résultat au 30/06/2024									<3 279 073>	<3 279 073>
Solde au 30/06/2024	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	225 233	9 400 000	<14 458 529>	<3 279 073>	22 381 385

B-10 Emprunts

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Emprunts bancaires	16 027 160	20 162 980	19 965 463
Emprunts leasing	306 213	380 381	296 708
Autres crédits à long terme	13 395 975	10 350 636	12 325 021
Total	29 729 348	30 893 997	32 587 192

B-11 Provisions

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Provisions pour risques et charges	2 944 277	2 851 048	2 395 532
Provisions pour garanties données	640 965	640 965	640 965
Total	3 585 242	3 492 013	3 036 497

B-12 Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Fournisseurs locaux et étrangers	6 032 794	8 720 178	9 164 339
Fournisseurs retenus de garantie	15 380	15 380	15 380
Fournisseurs effets à payer	862 751	507 869	29 375
Fournisseurs factures non parvenues	2 491 038	439 471	1 492 887
Total	9 401 963	9 682 898	10 701 981

B-13 Autres passifs courants

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Echéancier Fiscal	4 860 592	2 196 282	4 135 318
Personnel autres charges à payer	4 152 328	3 811 180	3 483 603
CCA dettes et intérêts	34 204	34 204	34 204
Dividendes à payer	139 827	139 827	139 827
Charges à payer	523 294	460 288	358 198
Personnel rémunérations dues	726	1 466	30 287
Créditeurs divers	37 940	43 064	37 940
Autres	870	870	870
CNSS	1 074 751	917 324	1 272 010
Assurance Groupe	74 395	28 460	148 931
Etat Impôts et taxes à payer	169 130	125 445	82 742
Avances et Acomptes clients	28 385	10 895	14 806
Clients - avoirs à établir	942 046	1 256 467	642 046
Total	12 038 488	9 025 772	10 380 782

B-14 Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Echéances à moins d'un an sur emprunts	7 796 531	5 786 348	7 876 703
Echéances à moins d'un an sur crédits Leasing	211 174	264 412	217 168
Echéances à moins d'un an sur emprunts LMT Zitouna	4 719 781	1 104 261	1 957 664
Intérêts courus	1 396 211	920 445	1 656 017
Divers crédits de gestion à court terme	40 834 575	49 153 623	44 555 162
Unifactor	402 774	-	2 446 504
ATB	1 193 814	1 303 503	1 277 526
BNA	923 511	1 160 046	1 017 841
UBCI	568 115	870 977	617 270
BIAT	3 506 059	4 563 642	5 241 894
Attijari Bank Megrine	1 033 720	1 470 775	1 195 645
UBCI Euro	-	40	-
UIB	493 571	408 680	461 416
Banque de l'habitat	-	95	-
Total	63 079 836	67 006 847	68 520 810

NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Revenus

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Ventes locales batteries de démarrage	17 996 928	16 527 452	42 970 138
Ventes à l'exportation	24 303 318	20 513 896	46 121 864
Total	42 300 246	37 041 348	89 092 002

R-2 Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Quote part subventions	-	-	1 271
Loyer et autres services	294 007	283 986	580 113
Jetons de présence	-	-	8 333
Total	294 007	283 986	589 717

R-3 Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	798 792	<3 946 121>	<1 391079>
Total	798 792	<3 946 121>	<1 391 079>

R-4 Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Achats matières premières et consommables	23 665 392	30 980 357	62 218 202
Variations stocks matières premières et consommables	2 083 461	<381 568>	<618 541>
Total	25 748 853	30 598 789	61 599 661

R-5 Charges de personnel

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Salaires et indemnités représentatives	7 224 783	6 739 880	13 362 084
Cotisations de sécurité sociale	1 438 885	1 013 327	2 726 180
Autres charges de personnel	170 128	178 554	282 275
Total	8 833 796	7 931 761	16 370 539

R-6 Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	57 252	52 728	110 063
Dot. Amort. autres immobilisations corporelles	1 172 492	1 341 315	2 677 564
Dot. aux provisions clients douteux	74 537	116 348	242 575
Dot. aux provisions sur comptes débiteurs	714 063	997 049	2 308 262
Dot. aux prov. pour dép. des immobilisations financières	6 493	-	63 443
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	56 990	302 504	2 278 859
Dot. aux provisions pour IDR	22 368	97 348	212 377
Dot. aux provisions pour risques et charges	577 657	-	220 389
TOTAL	2 681 852	2 907 292	8 113 532
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	<37 149>	<39 451>	<67 335>
Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes débiteurs	<500 106>	-	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-	<41 454>	<158 006>
Reprises sur provisions pour titres de participations	<162 249>	-	-
Reprise sur provision pour risques et charges	-	-	<675 905>
Autres Reprises sur provisions	<28 912>	<15 038>	<36 041>
TOTAL	<728 416>	<95 943>	<937 287>
Total Net	1 953 436	2 811 349	7 176 245

R-7 Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Loyer	128 574	142 252	345 338
Entretiens et réparations	349 955	328 382	680 917
Assurances	168 415	155 719	387 446
Etudes, recherches et rémunérations d'intermédiaires	511 574	357 479	779 265
Frais de séminaires et congrès	26 759	33 665	63 444
Personnel extérieur (travaux en régie)	85 014	79 116	163 197
Publicité et propagandes	148 630	60 726	216 206
Autres transports	506 553	289 618	561 515
Voyages, déplacements, mission et réceptions	194 145	72 827	214 622
Frais postaux	55 271	70 755	135 518
Divers frais de services bancaires	356 238	401 018	888 025
Dons accordés	257 023	169 200	225 461
Jetons de présence	40 000	60 000	80 000
T.F.P. et FOPROLOS	134 746	124 006	278 506
TCL	50 284	81 032	81 032
Taxes de circulation	40 498	40 872	41 655
Droit d'enregistrement et autres taxes	119 448	15 404	278 959
Total	3 173 127	2 482 071	5 421 106

R-8 Charges financières nettes

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Échelles d'intérêts	416 079	420 692	1 104 572
Agios sur escomptes	168 252	316 864	695 445
Intérêts sur crédits de gestion & marges sur financements Zitouna	2 737 992	2 488 159	5 400 202
Gains de change	<314 213>	<279 631>	<719 937>
Pertes de change	336 947	211 721	425 618
Intérêts sur crédits à moyen et long terme	1 431 581	1 444 828	2 834 393
Intérêt des prêts	<1 333>	<2 241>	<14 634>
Autres intérêts	14 643	2 646	61 206
Total	4 789 948	4 603 038	9 786 865

R-9 Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Produit de cession	38 922	-	3 250
Autres profits divers	3 086	49 873	171 277
Total	42 008	49 873	174 527

R-10 Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Résultat de liquidation filiale ABM	527 771		
Autres pertes		-	1 760
Total	527 771	-	1 760

R-11 Impôt sur les sociétés

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2023
Impôts sur les sociétés	95 499	84 285	201 537
Total	95 499	84 285	201 537

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX

F-1 Dotation aux amortissements et aux provisions

Désignation	Montant
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	57 252
Dot. Amort. autres immobilisations corporelles	1 172 492
Dot. aux provisions clients douteux	74 537
Dot. aux provisions sur comptes débiteurs	714 063
Dot. aux prov. pour dép. des immobilisations financières	6 493
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	56 990
Dot. aux provisions pour IDR	22 368
Dot. aux provisions pour risques et charges	577 657
Total	2 681 852

F-2 Reprises sur provision

Désignation	Montant
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	<37 149>
Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes débiteurs	<500 106>
Reprises sur provisions pour titres de participations	<162 249>
Autres Reprises sur provisions	<28 912>
Total	<728 416>

F-3 Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 30/06/2024	Variation
Rubriques « Stocks »	25 771 057	22 888 804	2 882 253
Total	25 771 057	22 888 804	2 882 253

F-4 Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 30/06/2024	Variation
Rubriques « Clients et comptes rattachés »	69 089 849	64 379 861	4 709 988
Total	69 089 849	64 379 861	4 709 988

F-5 Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 30/06/2024	Variation
Rubriques « Autres actifs courants »	17 148 394	15 927 865	1 220 529
Ajustement refacturation charges Amortissement	-	-	5 503
Total	17 148 394	15 927 865	1 226 032

F-6 Variation des autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 30/06/2024	Variation
Rubriques "Autres actifs financiers"	401 396	481 957	<80 561>
Total	401 396	481 957	<80 561>

F-7 Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2023	Variation
Rubriques " Fournisseurs et comptes rattachés"	9 401 963	10 701 981	<1 300 018>
Ajustement règlements directs Chiraet Zitouna			3 382 319
Total	9 401 963	10 701 981	2 082 301

F-8 Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 30/06/2024	Solde au 31/12/2023	Variation
Rubriques autres Passifs courants	12 038 488	10 380 782	1 657 706
Intérêts courus	1 396 211	1 656 017	<259 806>
Provision IDR			<22 368>
Total	13 434 699	12 036 799	1 375 532

F-9 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 30/06/2024	Variation
Immobilisations corporelles	92 652 970	93 266 924	<613 954>
Immobilisations incorporelles	2 272 034	2 272 371	<337>
Ajustement cession des immobilisations			<170 475>
Ajustement acquisition par leasing			143 798
Ajustement acquisition par contrat Mouedet Mihania			329 751
TOTAL	94 925 004	95 539 295	<311 217>

F-10 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2023	Solde au 30/06/2024	Variation
Immobilisations financières	16 808 992	16 299 872	509 120
Ajustement liquidation des titres ABM			<520 720>
TOTAL	16 808 992	16 299 872	<11 600>

F-11 Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Montant
Banques	108 014
Découverts bancaires	<9 811 592>
Unifactor	<2 446 506>
Effets remis à l'encaissement	3 764 399
Autres organismes financiers (AFC)	101
Caisses	9 694
Total	<8 375 890>

F-12 Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Montant
Banques	438 508
Découverts bancaires	<7 718 790>
Unifactor	<402 774>
Effets remis à l'encaissement	2 372 371
Autres organismes financiers (AFC)	102
Caisses	245 233
Total	<5 065 350>

IX. ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 2.5 MDT, destiné à financer la capacité de production de la société :
 - Une hypothèque en rang utile au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement au profit de l'UBCI du fonds de commerce dont la désignation est comme suit : « Un fonds de fabrication, réparation et vente d'accumulateurs électriques, exploité à la Rue El Fouledh, zone industrielle de Ben Arous et à la zone industrielle de Bouargoub, immatriculé au registre de commerce du tribunal de première Instance de Ben Arous sous le N° B142421997et comprenant notamment :
 - a) Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage,
 - b) Le droit au bail des lieux d'exploitation du fonds de commerce,
 - c) Les différents objets mobiliers, le matériel et l'outillage présents et futurs servant à l'exploitation, sans exception réserves.
- Affectation en titre de gage et nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI de la ligne d'assemblage automatique TBS COS8 d'une valeur globale de 1.351.492 DT.
- Engagements donnés à l'UBCI suite à l'obtention d'un emprunt de 1.358.934 MDT, destiné à financer l'acquisition d'un terrain :
 - Une hypothèque en premier rang au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété objet du titre foncier N°619791 Nabeul, située au Sud Est de Belly en bordure de la GP1 reliant Tunis à Ghedames.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 5.5 MDT, qui servira au financement de l'extension de l'usine se présentent comme suit :
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en un siège social sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de

Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds.

- Un engagement de nantissement en rang disponible du fonds de commerce lui revenant, consistant en une unité d'industrie, de vente et de réparation des batteries, sise à Bouargoub, Nabeul, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 ;
 - Un nantissement sur matériels de 1er rang portant sur l'ensemble de matériel nouvellement acquis.
 - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance incendie avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank ».
- Les garanties allouées à la « BIAT » suite à l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, destiné à parfaire le schéma de financement de la modernisation de l'outil de production de la société, se présentent comme suit :
 - Hypothèque au profit de la BIAT qui accepte hypothèque de rang utile de la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement en rang utile du matériel nouvellement acquis et il est convenu que ledit matériel restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Bouargoub et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la BIAT.
 - Affectation à titre de gage et nantissement de rang utile de l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce d'une usine de fabrication et de vente de batteries électriques, sis à la zone industrielle de Ben Arous.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;

- Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
- Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance sinistre avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank »
- Les garanties allouées à « UIB » suite à l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
 - Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
- Les garanties allouées à « ATB » suite à l'obtention d'un emprunt de 5 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Un nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires.
 - Une hypothèque immobilière en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité du lot n°59 du plan de lotissement du titre

foncier n°562433 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 5031 m² ;

- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, dans le cadre du programme MOUSSANADA comme suit :
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m²
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie de globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant : sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie de la société ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après- vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, la Zone Industrielle de Ben Arous, ayant pour identifiant unique n° 00008635 au Centre National des entreprises ainsi que les points de ventes existants et à créer, ledit fonds comprend notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds ainsi que la totalité du matériel fixe, mobile et roulant, et toute marchandise, matière première et outillage qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.
 - Un nantissement en rang disponible sur matériel de production.
- Les garanties allouées à « ATB » suite à l'obtention d'un emprunt de 4.3 MDT, qui servira à la couverture des impayés financiers du CMT se présentent comme suit :
 - Un nantissement en rang utile conformément aux dispositions de la loi N°2001/19 du 6 février 2001 relative au nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel qui sera installé à la zone industrielle de Bouargoub ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité du lot N°59 du plan de lotissement du titre foncier N°562433 Nabeul, d'une superficie de (5031 m²) et situé à la zone industrielle de Bouargoub.
- Les garanties allouées à « BNA » suite à l'obtention d'un emprunt de 2.450 MDT, destiné à l'apurement du dépassement en compte commercial ouvert au nom de la société sur les livres de la succursale de Tunis, se présentent comme suit :
 - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels inscrits au registre tenu à cet effet par le registre national des entreprises sous le N°IU 863

S consistant en une unité ayant pour objet la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateur électrique sis à la ZI BOURGOUB ;

- Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619791 NABEUL ;
- Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619792 NABEUL.
- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA suite à l'obtention d'un emprunt de 8.500 MDT, destiné au financement de l'acquisition de la nouvelle ligne coulée continue « punching » :
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
 - Un nantissement sur les fonds de commerce et équipements, en rang utile, portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce dont l'activité est la fabrication, la commercialisation, la réparation, la vente en gros de batteries ainsi que les services après-vente des succursales de :
 - Gafsa situé à route de l'aéroport ras el kef - gafsa,
 - Gabés situé à avenue saleheddine al ayoubi route de Mednine - Gabés
 - Bouargoub situé à la zone industrielle de Bouargoub
 - Et de foudouk choucha – Mégrine - Ben Arous, ayant pour identifiant unique n°0000863S au registre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds et la totalité du matériel.
- Une hypothèque affectée en faveur de la BIAT qui accepte en hypothèque de rang utile à la suite de l'extension du crédit de gestion de l'année 2023 :
 - La totalité de la propriété sise à la zone industrielle de Ben Arous, d'une contenance de 79a76ca, faisant l'objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, dénommé « ASSAD », à hauteur de 1.360 MDT.
 - La totalité de la propriété sise dans le Parc d'Activités Industrielles de Bouargoub, Nabeul, d'une superficie de 6901 m², représentant la parcelle N°49 à distraire du titre foncier N°562433, à hauteur de 1.360 MDT.

Telle que ces propriétés se trouvent, se poursuivent et se comportent avec toutes leurs dépendances actuelles et éventuelles servitudes actives et passives utilités, appartenances aisances, bâtiments, constructions et annexes sans aucune exception ni réserve.

X. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Libellé	30-juin-24	31-déc-23
Résultat net	<3 279 073>	<9 281 673>
Nombre d'actions	24 000 000	24 000 000
Résultat par action	<0,137>	<0,387>

XI. NOTES SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées au 30 Juin 2024 se détaillent comme suit :

- Pour la période de 6 mois arrêtée au 30 juin 2024, les ventes réalisées avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Ventes hors taxes 1 ^{er} Semestre 2024
ASSAD INTERNATIONAL	2 381 720
ENAS	1 502 180
BATTERIE ASSAD ALGERIE	13 628 862
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	24 398
AS DISTRIBUTION	3 986 435
Total	21 523 595

- Pour la période de 6 mois arrêtée au 30 juin 2024, les achats (hors TVA, FODEC et TPE) réalisés avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Achats 1 ^{er} Semestre 2024
ASIND (Ex-ENERSYS ASSAD INDUSTRIAL)	20 293
Total	20 293

- Les revenus provenant de la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis à la société «ASSAD International» au titre du 1^{er} semestre de l'exercice 2024 s'élèvent à un montant de 39 292 Dinars.
- Les revenus provenant de la location de l'usine et des bureaux sis à la zone industrielle de Ben Arous à la société « ENAS » au titre du 1^{er} semestre de l'exercice 2024 s'élèvent à un montant de 250 578 Dinars.
- Au titre du 1^{er} semestre de l'exercice 2024, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a facturé à la société « ENAS » 128 872 Dinars en contrepartie de prestations de services.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a accordé une caution solidaire de 200 000 dinars au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.
- Au titre du 1^{er} semestre de l'exercice 2024, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe les frais divers selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT
ENAS	285 939
ASSAD INTERNATIONAL	15 459
ASIND	14 049
AS DISTRIBUTION	42 297
GEELEC	4 262
Total	362 006

- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

Créances clients	Solde 30/06/2024
ASSAD INTERNATIONAL	10 211 670
ENAS	3 353 078
BATTERIE ASSAD ALGERIE	28 874 743
ASIND	91 020
As-Dist	6 950 207
Total	49 480 718

Dettes fournisseurs	Solde 30/06/2024
ASIND	182 457
GEELEC	289 327
Total	471 784

Débiteurs divers	Solde 30/06/2024
GEELEC	7 643
ENAS (Notes de débit)	174 358
ASIND (Notes de débit)	35 533
ASSAD ALGERIE (Notes de débit)	4 381 093
ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit)	1 889 272
ASSAD ALGERIE (Dividendes à recevoir)	717 715
ASSAD INTERNATIONAL (produits à recevoir)	2 000
ASSAD ALGERIE (produits à recevoir)	19 757
As-Dist (Notes de débit)	42 297
Total	7 269 667

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2024

Messieurs les Actionnaires de la société
« L'Accumulateur Tunisien ASSAD » (« ATA »)
Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

Introduction

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la Société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » comprenant le bilan établi au 30 juin 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres positifs de 22 381 385 dinars y compris la perte de la période s'élevant à <3 279 073> dinars.

Ces états financiers intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de votre direction conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Cet examen d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. Son étendue est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Fondement de notre conclusion avec réserves

1. Contentieux avec la Douane Tunisienne :

Ainsi qu'il en est fait mention au niveau de la note VIII aux états financiers, suite à un contentieux avec la Douane Tunisienne, le tribunal de première instance de Ben Arous a prononcé, le 11 juillet 2024, un jugement condamnant solidairement la société ATA et son ancien représentant légal, à des amendes totalisant 234 millions de dinars.

La direction de la société affirme qu'elle collecte les vieilles batteries sur le marché local en toute légalité, qu'elle possède toutes les autorisations administratives nécessaires pour l'importation des vieilles batteries et qu'elle a exporté l'intégralité de la production issue de la transformation des vieilles batteries importées conformément aux dispositions réglementaires.

Un appel a été interjeté le 15 juillet 2024 contre ce jugement. La direction de la société, sur la base des différents avis d'experts collectés, se dit confiante quant à la solidité de ses arguments juridiques.

En outre, tout en décidant de poursuivre l'affaire en appel, la direction envisage de déposer, avant la date limite du 20 juin 2025, une demande d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025. Cela permettrait de plafonner les pénalités douanières à un montant estimé par la direction à 15,6 millions de dinars.

L'audience en appel est fixée au 09 mai 2025 et pourrait être reportée. Etant donné que les procédures judiciaires pourraient s'étendre au-delà du 20 juin 2025, la direction prévoit d'engager les démarches nécessaires avant cette date pour adhérer à l'amnistie douanière prévue par la loi de finances 2025 afin de plafonner le risque à 15,6 millions de dinars. Par conséquent, nous estimons qu'une provision de ce montant devrait être comptabilisée dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2024, en attendant le dénouement final de l'affaire.

2. Engagement net dans la filiale ASSAD INTERNATIONAL :

La valeur comptable nette de la participation détenue par la société ATA dans la filiale ASSAD INTERNATIONAL (« AI ») s'élève à 1 301 KDT. Par ailleurs, au 30 juin 2024, les créances commerciales et non commerciales détenues par ATA sur la filiale Assad International (« AI ») totalisent un montant de 12 103 KDT dont 9 659 KDT remontent aux exercices antérieurs.

Le Conseil d'administration de la société ATA réuni le 24 juin 2024 a donné son accord de principe pour la fusion-absorption simplifiée de cette filiale.

La situation nette de cette filiale étant, au 30 juin 2024, négative de (3 606 716) DT, une provision devrait être comptabilisée pour l'impact qu'aura cette fusion-absorption sur la société ATA, estimé à la valeur comptable des titres, augmentée de la situation nette négative au 30 juin 2024, soit un total de 4 908 KDT.

3. Evaluation des titres de participation des filiales AS-DIST Europe et ENAS:

Les quotes-parts de la société ATA dans les situations nettes des filiales ENAS et AS-DIST EUROPE arrêtées au 30 juin 2024 sont inférieures aux valeurs comptables nettes respectives des participations détenues dans ces filiales comme le montre le tableau suivant :

Filiale	Valeur comptable de la participation (en KDT)	Quote-part dans la situation nette (en KDT)
AS-DIST Europe	333	Négative
ENAS	6 089	2 859
Total	6 422	2 859

La direction examine actuellement les différentes perspectives futures pour ces filiales, incluant la restructuration stratégique de leurs activités. En l'absence d'évaluations précises et argumentées de ces filiales sur la base de projections stratégiques actualisées et approuvées par les organes de gouvernance, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur de ces participations au 30 juin 2024.

4. Recouvrabilité des avances aux fournisseurs étrangers :

La note VII aux états financiers fait état de l'existence d'avances versées aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries EDNC et Etoile Wassoulou pour un montant total de 2 197 904 DT qui remontent aux exercices antérieurs et qui n'ont pas encore été apurées en raison de la suspension de l'importation de vieilles batteries. La société a comptabilisé une

provision pour dépréciation de ces avances pour un montant de 879 162 DT soit 40% du solde. En raison du retard constaté dans le recouvrement de ces avances et de l'absence d'évolutions favorables depuis le dernier arrêté des états financiers, nous estimons qu'il serait prudent d'augmenter la provision pour dépréciation à hauteur du montant total de ces avances, soit un complément de provision de 1 318 742 DT.

Conclusion avec réserves

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des points 1, 2 et 4 et à l'exception des incidences éventuelles du point 3 décrits dans la section « Fondement de notre conclusion avec réserves », nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » arrêtée au 30 juin 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Comme détaillé au niveau de note VIII aux états financiers « Contentieux avec la Douane Tunisienne et Incertitude liée à la continuité d'exploitation », tout en décidant de poursuivre l'affaire de la douane en appel, la direction envisage de déposer, avant la date limite du 20 juin 2025, une demande d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025, ce qui aurait pour effet de plafonner les pénalités douanières à un montant estimé par la direction à 15,6 millions de DT. La direction estime par conséquent que le principe de continuité d'exploitation n'est pas remis en cause.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note B-5 aux états financiers fait état de l'existence de créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 28 874 743 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement de ces créances a été retardé par les difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessités par les investissements réalisés par cette filiale. La direction a obtenu l'accord de la Banque Centrale Algérienne pour le rapatriement de ces créances et travaille actuellement sur un plan de financement lui permettant d'assurer la disponibilité des fonds en vue du rapatriement d'une partie de ces créances.
- La note B-5 aux états financiers fait état de l'existence de créances détenues sur la filiale AS-DIST EUROPE pour un montant de 6 950 207 DT. La situation nette de cette filiale au 30 juin 2024 est négative suite aux pertes subies. Différentes perspectives d'activité futures de cette filiale sont actuellement envisagées par la direction du groupe, incluant l'augmentation de son capital social. Les décisions stratégiques qui seront prises dépendront du résultat des analyses actuellement menées par la direction.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Fait à Tunis, le 11 février 2025

Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI

Cabinet ZAHAF & Associés

Mahmoud Zahaf